L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.
DIX PIASTRES PAR AN—payables un mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les garçons ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis qui publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.
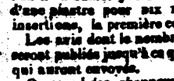
Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemine; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.
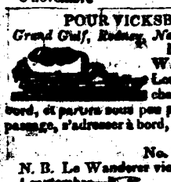
Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bales de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les *lundis* et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partant de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgade, ayant les deux tiers de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à
GARCIA, BUYO & Co.
13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)
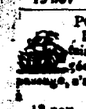
La goelette paquebot CORA, capitaine Carrothin, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No 12

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :
La Goelette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORINNE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" ——, " ——, 16 "
Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
8 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,

Calmic d'Austin (Texas.)
La goélette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou
E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier LOUISA, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passages, s'adresser à bord, ou à
GARCIA, BUYO & co,
3 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à
GARCIA, BUYO & CO,
3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à
J. MAGER.

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
GARCIA, BUYO & Co.
27 oct

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine Leeru, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J PRATS & FILS.
21 oct

A VENDRE

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux enregistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à
21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à
[6 nov] B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après Pemaigruse de la rue des Magasins. S'adresser à
M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 160 pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à
M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux portes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 45, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,
Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à
1 nov Wm. HOLMES & Co.

M. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.
Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.
(Signé) D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 28 octobre 1834. 4 nov—3m

VENTES A L'ENCAN.
PAR TRICOU & CANONGE & J. B. BLACHE.
Superbe Propriété de Ville à Vendre.
Il sera vendu samedi, 22 novembre, à midi, à la Bourse,
No. 1. Un Lot de Terre situé sur la rue des Remparts, entre les rues Conti et St. Louis, de 50 pieds de face sur la rue des Remparts et de 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages sur la derrière, avec un hangard en briques et une forge, dernièrement occupée par M. Wm. L. Remsden sous un loyer de $75 par mois.
No. 2. Un Terrain sur la même rue, entre les rues Dumaine et St. Philippe, et attenant à la loge de la Parfaite Union, ayant 30 pieds 10 pouces et demi de face sur la rue des Remparts, et 90 pieds de profondeur, mesure française, fermant de 10 pouces et demi à la profondeur de 50 pieds, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois de 3 appartemens, une galerie, une cuisine et un cabinet, le tout à présent loué à $20 par mois.
No. 3. Un Terrain attenant au précédent et faisant encoignure, des rues St. Philippe et Remparts, mesurant 44 pieds 5 pouces sur la première rue, et 59 pieds 1 pouce et demi sur la dernière, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison en briques, couverte en tuiles composée de 5 appartemens et une bonne cave; avec une cuisine en briques à rattrage, aussi couverte en tuile, ayant 3 appartemens ; le tout loué à présent pour 50 piastres par mois.
No. 4. Un Lot de Terre dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 24 pieds de face sur la rue de l'Hôpital, et 103 pieds 1 pouce de profondeur, mesure américaine; la maison qui s'y trouve a été construite par la compagnie des Architectes ; elle est faite dans le meilleur goût, elle est louée au locataire actuel $800 par an, payable tous les mois jusqu'au mois de novembre prochain, et elle sera vendue avec la réserve du bail.
No. 5. Un autre lot et une maison dans la rangée des maisons des Architectes, rue Royale, No. 325 de la dite rue, et mesurant 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur 103 pieds 6 pouces de profondeur.
No. 6. Un autre Lot et maison dans la rangée des maisons des Architectes, rue Royale, no. 329, mesurant 24 pieds de face et 127 pieds 11 pouces de profondeur, d'une forme irrégulière.
No. 7. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, divisé comme il suit, savoir :
Le lot no. 1, étant l'encoignure, mesure 20 pieds sur la rue du Quartier, et 60 pieds de profondeur, faisant face à la rue Bourbon.
Le lot no. 2, adjoignant, mesure 20 pieds, sur 60.
Le lot no. 3, a les mêmes dimensions; le tout à la mesure française.
No. 8. Un lot de terre situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Esplanade et du Quartier, faisant face à la place publique, adjoignant les lots vendus par la corporation, divisé comme il suit, savoir :
Le lot no. 1, mesurant 24 pieds de face sur la rue de la Levée, et 119 pieds de profondeur.
Le lot no. 2, mesurant 24 pieds de face sur la rue de la Levée, et 119 pieds de profondeur.
Le lot no. 3, mesurant 24 pieds de face sur la Levée et 78 de profondeur.
Le lot no. 4, mesurant aussi 24 pieds de face sur la Levée et 78 de profondeur.
Le lot no. 5, mesurant 24 pieds de face sur la rue du et 80 pieds de profondeur Quartier, s'élargissant en allant par derrière, le tout d'après un plan dressé par M. A. D'Hémécourt, qui en a exposé à la Bourse avant la vente.
Sur tout ce lot il y a une hypothèque pour cinq mille piastres dûes le 4 novembre prochain, laquelle hypothèque sera assurée par les derniers acquéreurs sur les lots 3 et 4; on construit dans ce moment sur ce lot 2 maisons à trois étages, comme on peut le voir par un *contrat passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public*, lequel contrat oblige le vendeur au paiement de dix mille piastres en février prochain, pourvu que les bâtisses soient finies conformément au contrat susdit, lequel paiement sera à la charge des acquéreurs.
No. 9. Un Lot de terre situé rue de l'Esplanade, entre les rues Moreau et Casa Calvo, mesurant 19 pds. 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur cent de profondeur; avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison à trois étages, avec cuisine, écurie etc. Le dit lot est sujet à une rente trimestrielle de —— à la corporation, pour assurer la somme de ——, laquelle rente peut se racheter dans cinq ans, c'est-à-dire en 1839, en payant le capital.
No. 10. Un Lot de terre sur la rue Moreau, entre la rue des Champs Elysées et la rue Marigny, mesurant 50 pieds de face sur la rue Moreau, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en deux magasins en briques à deux étages, mesurant mesure française, 25 pieds de face sur une profondeur de cent pieds, mesure anglaise, avec un hangar de bois sur le derrière; les dits magasins seront vendus séparément, le mur mitoyen servant de ligne de séparation entre les deux lots. Il y a sur ce lot une hypothèque de $1500 dûes au mois d'avril prochain dont se chargera l'acquéreur; le vendeur mettra celui-ci en possession du *premier magasin* le 1er. *janvier prochain, et du second* le premier mars prochain.
No. 11. Deux lots de terre situés sur la rue Villeré, entre la rue Dumaine et la rue St. Philippe.
Le no. 1, mesurant 30 pieds de face sur la rue Villeré, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, ayant une petite maison briquetée entre poteaux, consistant en 4 chambres, avec une cuisine, un puit, &c., et deux corridors si bien distribués, que cette *maison peut recevoir deux locataires séparés.*
Le no. 2, la même chose que le précédent.
No. 12. Un lot de terre situé dans la rue Trémé mesurant 48 pieds 8 pouces de face, sur 94 pieds de profondeur, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou; il y a sur le dit lot une maison de bois de six appartemens et deux galeries &c. à présent louées à 30 piastres par mois ; il y a sur ledit lot une hypothèque de 675 piastres dûes au mois de février prochain, *dont se chargera l'acquéreur.*
No. 13. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues des Ursulines et Trémé, mesurant environ 30 pieds de face sur la rue des Ursulines, sur une profondeur d'environ 70 pieds sur la rue Trémé, avec une maison de briques à un étage et une cuisine, le tout couvert d'ardoises; la maison consistant en 4 appartemens, une galerie et deux cabinets ; la cour est pavée en briques et la banquette est aussi briquetée.
No. 14. Un lot adjoignant *mesurant environ* 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur environ 70 pieds de profondeur, la maison et la cuisine &c., sont les mêmes que dans le lot précédent.
No. 15. Un lot sur le derrière desdits lots, mesurant environ 35 pieds de face sur la rue Trémé, sur 64 pieds de profondeur, sur lequel se trouve une excellente maison de bois, louée à 20 piastres par mois.
Sur le lot no. 3, seront transférées 70 actions du *capital de la Banque des Citoyens; sur le lot no. 4;* 70 actions, sur la no. 5, 105actions, sur le no. 6, 105 actions, sur la totalité du no. 8, 380 actions à être distribuées comme les directeurs de la susdite institution le jugeront nécessaire, sur le no. 10, actions; sur le no. 12, 40 actions.
Conditions—A l'exception des paiemens spécifiés ci-dessus, 9 et 15 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
ESCLAVES.
No. 1, Ibe, âgé d'environ 28 ans, bon bacheron et nègre de champ.
No. 2, Charles, mulâtre âgé d'environ 25 ans, bon bacheron et bon nègre de champ.
No. 3, Stepney, âgé d'environ 18 ans, bon nègre de champ, bon bacheron et excellent sujet.
No. 4, Isaac, âgé d'environ 22 ans, bon nègre de champ, robuste et bien portant.
No. 5, Chance, âgé d'environ 22 ans; a été deux fois marron, excellent bacheron, et un bon nègre de champ.
No. 6, La grifonne Iris, âgée d'environ 30 ans, avec son enfant Puss, âgé d'environ 5 ans; Iris est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, fort capable de faire tout l'ouvrage d'une grande famille. elle sait un peu de pâtisserie, et elle est depuis 8 ans dans ce pays.

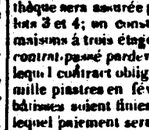
MADAME BRIGOT a l'honneur de prévenir le public que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de Marchandises de Modes, Nouveautés, jolis Meubles, Glaces de toutes dimensions, et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.
L'ouverture des caisses de Marchandises aura lieu, lundi 10 novembre. 6 nov—15fs

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle pose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 29. 22 oct—d

VENTES A L'ENCAN.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
(Propriétés de grande valeur.)
Il sera vendu, le Mardi 25 de Novembre prochain (et jours suivans) à l'heure de Midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites et les esclaves ci-après dénommés; savoir :
1. Un lot de terre situé en cette ville, côté Est de la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'hopital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la susdite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duqueene et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Vo. Dupiton. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur ledit *lot de terre.*
Conditions : L'acquéreur se fera charge de quatre billets de $1600 chaque, payables le 16 *Janvier* 1835 et prendra l'obligation de les renouveler trois fois d'année en année après la dite échéance, en payant 10 pour cent sur chaque renouvellement, la balance sera payable en trois termes égaux, le 17 mars 1835, le 17 mars 1836 et le 17 mars 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
2, *Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine*, dans l'iet compris entre les rues du Quartier, Bourgogne, de l'Esplanade et Dauphine; lequel terrain est désigné par le No. 2, sur un plan dressé le six Juillet 1836 par M Pilié voyer de cette ville, et annexé à un acte en date du 25 Janvier 1828, en l'étude de W. J. Lewis, notaire en cette ville; ledit terrain mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces, savoir : du côté de l'Esplanade, allant en profondeur perpendiculairement, 81 pieds 10 pouces, delà, allant vers la rue du Quartier parallèlement à la rue Dauphine, 20 pieds 6 pouces, delà, allant vers la rue Dauphine parallèlement à la rue du Quartier, 39 pieds; delà, sur une ligne oblique saillante, dix-huit pieds 11 pouces, delà, sur une ligne oblique rentrante trois pieds 6 pouces, delà allant joindre la rue Dauphine perpendiculairement 24 pieds 3 pouces, conformément audit plan, le tout *mesure française, ensemble la moitié indivise du corridor* qui se trouve entre les terrains nos. 2 & 3 et qui est à l'usage commun de ces 2 terrains; ensemble aussi toutes les bâtisses qui existent sur le dit terrain, et autres dépendances.
Conditions : $1175 comptant, $1175 le 23 octobre 1835, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.
3. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de *cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues* Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins; borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions, $2400 comptant, $5000 le 19 Décembre 1834, $3800 le 19 Décembre 1835; $3800 le 19 décembre 1836, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.
4, Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le no. 4, au plan dressé le 25 Mars 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de Félix De Armas, notaire, suivant acte du 9 Avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine. 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la *ligne qui la sépare du no. 3, du dit plan, la même mesure* de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du no. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7èmes, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le no. 9.
Conditions $1450 comptant, $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837.
5, Une autre portion de terrain, située au dit faubourg Marigny, adjoignant la *précédente portion de terrain no. 4*; cette dernière portion designée par le no. 5, au plan susrelaté du 25 Mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté, sur la ligne qui la sépare du no 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le no. 6, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7èmes, sur la ligne du *fond qui la sépare de la portion de terrain désignée* par le no. 9 au même plan.
Conditions: $1450 comptant; $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.
6. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, *désignés* par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'iet no. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant, au pied *français, comme suit, savoir:*
Les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 80 pieds de face à la rue de l'Union sur 130 pieds de profondeur, ledit no. 1 formant encoignure aux rues de l'Union et des Libéraux. Le no. 11, 80 pieds de face à la rue de la Force, sur 150 pieds de profondeur. Et le no. 22, 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds de profondeur; le tout conformément au plan figuratif dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, le 14 Mai 1831 et annexé à *un acte au rapport de Louis T. Caire* notaire, en date du 18 Mai 1831, tels que les dits terrains se poursuivent et comportent.
Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.
7. Un morceau de terre, situé au faubourg Monteuil, près cette ville, borné par les rues Murales, Elmire et Urquhart et formant l'iet désigné par le no. 15, au plan dudit faubourg, dressé le 16 Juin 1831, par Jh. Pilié, *voyer de cette ville et déposé pour recours*, en l'étude de Octave De Armas, notaire; ledit iet divisé conformément audit plan, en six lots numérotés depuis 1 jusqu'à 6 inclusivement. Ensemble avec tous les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.
Conditions: Payables $30 comptant pour chaque lot et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.
8. *Un demi terrain situé au dit nouveau faubourg* Marigny, faisant partie du lot désigné par le no. 364, de l'iet no. 40, du plan originel du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Lequel demi terrain mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de la rue Urquhart et courant sur sa face vers la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur. Un autre terrain situé au même faubourg, désigné par le no. 406, du dit iet no. 40, *sur la susdit* plan originel. Le dit terrain ayant, (mesure française) 60 pieds de face à la rue Annette, entre les rues Girod et Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds borné du côté de la rue Girod, par la no. 407 et du côté de la rue Urquhart par le no. 405 et dans la profondeur par le no. 200. Ensemble toutes les améliorations des dits deux lots de terre.
Conditions: $412, 50cts, comptant; $321, 25cents, payables le 9 février 1835 et la balance au 17 *Mars* 1835, 1836 et 1837.
9. Deux lots de terre situés au dit faubourg Marigny, désignés par les nos. 1 et 2, de l'iet no. 24, compris entre les rues de l'Union, Prosper, des Français et St. André. Le lot no. 1 formant encoignure des rues de l'Union et Prosper, mesure au pied anglais 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Prosper, borné d'un côté par le no. 2, et dans la profondeur par le no. 12. Le lot no. 2 ayant, mesure anglaise, 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, et dans la profondeur par le no. 12. Le tout conformément au plan dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, le 17 Avril 1831. Ensemble les bâtisses et dépendances qui se trouvent sur les dits deux lots de terre.
Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.
10. Douze terrains dont suit la description; 1°. six terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au dessous de cette ville, désignés de la manière ci-après exprimés, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, par acte du 18 du même mois. 1°, Un lot désigné par le No. 6 de l'Iet No. 121 formant encoignure aux rues de la Promenade et Bagatelle, n'ayant aucune dimension déterminée, étant d'une forme irrégulière, tel qu'il est figuré au dit plan. 2°. Les lots désignés par les Nos. 11 et 12 de l'Iet No. 106; mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle, les rues de la Loi et des Magistrats sur 120 pieds de profondeur et 3°, les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, de l'Iet No. 101 le premier formant encoignure des rues Annette et de la Vertu, mesure 60 pieds de face à la rue Annette et 120 pieds de face à la rue de la Vertu. Le No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu et 150 pieds de profondeur. Le No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu, le tout mesure française.
Conditions : $205 au comptant et la balance au 17 mars des années 1835, 1836, et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
11. Trois terrains situés au dit nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6, 11, et 12, de l'Iet 84 sur un plan dressé par M. Bourgerol député arpenteur général, le 4 février 1831, annexé à un acte de Louis T. Caire, notaire en cette ville, sous la date du 25 février 1831; les dits 3 terrains ayant les dimensions suivantes; savoir : le No. 6 mesure, au pieds français, trente sept pieds et demi de face à la rue des Français sur 110 pieds de profondeur; il est borné d'un côté par le Nos. 4 et de l'autre par le Nos. 6, et les Nos. 11 et 12, attenant l'un à l'autre *mesurent, au pied français*, chacun 30 pieds de face à la rue Célestine et cent cinquante pieds de profondeur.
Conditions: Payable le 17 Mars 1835 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
12. Trois terrains situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à environ un mille au dessous du carré de cette ville, et désignés au plan de la dite partie du faubourg Washington, dressé par *J. Pilié, voyer de cette ville*, le 25 *Février* 1832, déposé en l'Etude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 Mars, de la même année; les dits terrains désignés par les Nos. 1 et 2 de l'iet No. 3, et un de l'iet No. quatre ont, mesure américaine, les dimensions suivantes: savoir: Le lot no. 1 de l'iet no. 3 fait encoignure et mesure 53 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps et 115 pieds de profondeur, et face à la rue Moreau. Le no. 2 a 47 pieds 8 pouces *de face à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces 8* lignes de profondeur. Et le lot no. 1 de l'iet no. 4 forme encoignure et mesure 53 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout conformément au dit plan, ensemble les appartenances et dépendances des dits terrains.
Conditions: Payables $958 33-100 1-3 comptant; $958 33-100 1 3 le 2 Mars 1835 et la balance aux 17 *Mars* des années 1835, 1836 et 1837; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
ESCLAVES.
1. Guillaume, nègre *créole*, âgé de 60 ans, borgne; 2. André, un peu mason, cuisinier, ivrogne, maladif, âgé de 30 ans; 3. Robert, mulâtre créole, de 18 ans, bon manœuvre; 4. Joe, nègre de 24 ans, bon manœuvre bon domestique; 5. Sam, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, lourd du corps, marronneur.
6. John, mulâtre, apprenti magon, âgé de 18 ans; 7. Peter, mulâtre âgé de 17 ans; 8. Clem, bon manœuvre, âgé de 12 ans, marronneur; 9. Black William bon manœuvre, créole, âgé de 17 ans, marronneur; 10 Mill, bon manœuvre, âgé de 12 ans; 11, Peter, excellent manœuvre, bègue, âgé de 11 ans; 12. Kierney, manœuvre, âgé de 12 ans; 13, Mercellite, mulâtresse, créole, bonne marchande et bon sujet, avec un enfant de dix mois environ; 14. Jenny, griffonne, maladive, *bon sujet*; 15. *Esther, négresse âgée de 32 ans*, blanchisseuse et cuisinière, bon sujet; 16 Mila ou Amélie, âgée de 16 ans, bonne domestique; 17. Leah, négresse de 14 ans, bonne domestique et bon sujet.
Conditions: Les dix sept esclaves qui précèdent seront payables en trois termes égaux, aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, avec un intérêt de 6 pour cent du jour de la vente; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
18. Zénon, *créole*, âgé de 38 ans, bon charretier, cuisinier, ivrogne.
Conditions: Payable $220 comptant; $220 le 25 février 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 19. Washington, nègre de 15 ans, bon manœuvre, un peu magon.
Conditions: Payables comptant.
20. Edmond, âgé de 11 ans, domestique. Conditions: Payable $212 50 100 comptant, et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
21. Thérèse, négresse, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions: $440 comptant et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Le tout, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquereurs. 27 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
EN vertu d'un *ordre* de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Lecumont Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.
Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique, bon sujet.
Julien, nègre créole, âgé de 23 ans, maçon, bon sujet.
Claire, négresse de 30 ans, un peu bien hideuse et repaisseuse, maladive.
Mélanie, mulatresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.
Clarisse, mulatresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.
Charlotte, *négresse créole*, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 18 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Hewlett, *Deux lots de terre situés au faubourg Trémé*, ayant chaque 30 pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur irrégulière de 104 à 125 pieds, conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer, le 8 septembre 1834, et déposé à la Bourse.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement. 12 nov

PAR MOSSY & GARRIDEL.
MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett :
Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippe et Baronne, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur.
Conditions : payable à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 nov

PAR MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, 7 lots de terre situés au faubourg Marigny conformément au plan dressé par E. & N. Rillieux, le 7 novembre 1814, et exposé à la Bourse :
Lot no. 1, ayant 30 pieds de face sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; no 2 ayant 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds, face à la rue Magistrats; no 3, 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 de profondeur; no 4 ayant 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 pieds de profondeur; no 5, ayant 30 pieds de face à la rue à la rue St. Antoine, sur 120, face à la rue Magistrats; no 6, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pds de profondeur; no 8, ayant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Magistrats, sur 150 de profondeur.
Conditions : à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,
Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississippi, sur 40 de profondeur, con